



CSE du Réseau France 3

## Compte-rendu de la réunion plénière du CIORTF du 5 février 2025

### Budget 2025

Les budgets du CIORTF ont été adoptés par les élus de la Plénière, avec une abstention (un élu de Malakoff).

On notera au passage qu'il y a une nouvelle responsable financière depuis octobre au CI ORTF. Elle s'appelle Christine Cordeiro.

### Le budget des investissements

Le budget des investissements est en baisse. Il s'élève à 2,8 M€, réparti entre l'entretien des centres, dont la mise en accessibilité (1,5 M€) et le « projet de centre », qui regroupe les investissements de développement (1,3 M€).

Sur l'ensemble du budget des investissements, les dépenses d'amélioration représentent la plus grosse part (63%). La mise en conformité représente 16% et les travaux d'entretien 13,5%. Le reste se répartit entre achats de matériel, développement d'activités et amélioration de la gestion.

En 2025, les plus gros investissements sont prévus à Lalinde (1,2 M€ pour la réfection de la salle de restauration et la terrasse, ainsi que pour terminer la mise en accessibilité du site), à Beg Meil (511 400 € pour la réfection des toitures et l'installation d'une pergola sur la terrasse) et à L'Isle-Jourdain (352 470 € pour la réfection de la piscine).

A noter qu'en 2024, c'est la salle de restauration de Hauteluze qui a été refaite, et 10 nouveaux logements (7 éco-lodges, trois cottages dont un PMR) ont été construits à Lalinde.

Au Siège, 200 000 € seront consacrés à la refonte du système d'information et du site internet.

Le patrimoine immobilier va devoir faire l'objet d'importants investissements dans les années à venir, pour se mettre en conformité avec le décret tertiaire. Seuls 5 centres, en l'occurrence, sont concernés, pour un coût estimé à 2 M€.

## **Le budget de fonctionnement**

Il se caractérise par un niveau de recettes de 18,8 M€, ce qui prend une baisse estimée des subventions, à 12,3 M€. Les charges représentent près de 20 M€, l'exercice est donc déficitaire d'1,2 M€. Et le niveau de trésorerie est très tendu en début d'année car les CSE ne versent en général la subvention que dans le courant du mois de février.

C'est notamment le contre-coup de l'achat des centres de Beg Meil et Val Louron à TDF. Ces achats amortis sur 30 ans, entraînent une hausse significative des amortissements qui représentent 1,5 M€.

On notera aussi que les frais généraux du Siège sont en hausse de 116 000 €, mais cette hausse intègre une hausse de 145 000 € des amortissements et des assurances (+78 000 €) liés au rachat des centres TDF. Le loyer annuel du Siège augmente également de 335 000 € du fait de la fin de la franchise de loyer accordée lors de la prise du bail. On note également un niveau élevé d'honoraires (expertise votée par le CSE du CI ORTF, cabinet de placement pour le recrutement du futur directeur général, experts immobiliers pour la renégociation du bail de Cargèse).

Côté activités, la charge des séjours enfants est en baisse de près de 400 000 € grâce notamment à la rationalisation des préacheminements et l'anticipation sur l'achat des billets (-75 000 €). En revanche, les séjours adultes sont en hausse de 233 000 €, du fait de l'inflation sur les transports, sur l'entretien des centres patrimoines, l'énergie, la nourriture.

Une réflexion sur les coûts a été entamée, avec renégociation de contrats EDF arrivés à échéance, réduction de la période de chauffage de la piscine à Lalinde, mais aussi renégociation des contrats ou changements de prestataires.

Le bail de Cargèse arrive à expiration à la fin de l'année. Le bureau du CI ORTF a entamé des négociations avec le propriétaire. Les relations ont toujours été compliquées avec lui. Actuellement on paye 400 000 € de loyer annuel, le propriétaire veut l'augmenter à 500 000 €, ce qui est hors de prix pour le CI ORTF. Le Comité a mandaté un expert pour évaluer le site et d'avoir des éléments pour la négociation. Le CI ORTF souhaite rester à Cargèse mais pas à n'importe quel prix.

Autre sujet d'inquiétude : l'avenir du site de Vic-sur-Cère. Actuellement le site génère un excédent de 48 000 € grâce à l'accueil du Service national universel (SNU). Cette activité permet d'amortir les charges fixes. Mais le SNU est sur la sellette. Le CI ORTF a recruté sur place une responsable de centre d'accueil SNU, qui est également chargée de démarcher les associations, écoles, etc. dans la région.

## Choix du prestataire du futur système d'information / site internet

La commission des marchés a choisi la société SWWWAP, au terme d'une mise en concurrence avec deux autres sociétés (Ceetadel et 42c). Une 4<sup>e</sup> société, JD6tem, l'actuel prestataire en charge du logiciel de réservations, n'a finalement pas remis d'offre.

## Bilan du contrat d'objectifs et de progrès

Pour rappel, le contrat d'objectifs et de progrès (COP) a été élaboré, à la suite du rapport critique de la Cour des comptes en 2018.

En 2019, le bureau du CI ORTF avait fait réaliser un audit par le cabinet Sogex-Cube et un diagnostic organisationnel par Cedaet.

Un contrat d'objectifs et de progrès était ensuite signé entre le CI ORTF et les employeurs des sociétés adhérentes pour la période 2021-2024.

Ce COP portait sur 4 axes :

- **Gouvernance** : il s'agissait de refondre les instances de décision à l'occasion du passage en CASCI.
- **Rationalité organisationnelle et économique** : il s'agissait de faire évoluer l'organisation pour rechercher une rationalité économique
- **Pertinence et visibilité de l'offre** : il s'agissait d'améliorer la communication à destination des ouvriers de l'audiovisuel public, de faire évoluer l'offre de séjours, développer la gestion de l'offre sur le site internet, développer les partenariats (avec le secours populaire, etc.).
- **Patrimoine** : conforter les villages patrimoine (garantir leur développement et leur rénovation dans le respect des engagements RS, terminer le plan de mise en accessibilité).

**Sur l'axe gouvernance**, 4 des 5 objectifs ont été atteints à l'occasion de la transformation en CASCI (protocole de constitution, signature d'un accord collectif, adoption d'un règlement intérieur, organisation du passage de relais entre les bureaux successifs grâce à la mise en place d'un intranet). Il reste à mettre en œuvre des formations pour les nouveaux membres du bureau des élus, adaptées au profil de chacun.

**L'axe rationalité fonctionnelle et économique** est sans doute le plus important en nombre de sujets. Sur les 11 objectifs, 6 ont été atteints.

Il s'est d'abord agi de la fermeture de la médiathèque, ce qui était une préconisation de la Cour des comptes, ainsi que d'économies sur les coûts de structure et de loyer, obtenues grâce au déménagement du siège, qui a bénéficié d'une franchise de loyer pendant un an et demi.

Il s'est également agi de la réinternalisation des préacheminements qui étaient auparavant gérés par les CSE. La remise à plat des process a permis de faire des économies significatives, par une meilleure anticipation des voyages et une rationalisation des lieux de collecte. Un module préacheminements devrait être intégré au futur système d'information du CI ORTF.

La rationalité fonctionnelle et économique est passée également par une refonte des services de réservation et de développement des activités, avec une organisation par public : adultes-familles d'un côté, enfants-jeunes de l'autre ; par le rattachement de la facturation au service compta-finances ou encore celui de l'accueil au service communication. Elle doit être complétée par la création d'un poste de directeur général, dont le recrutement est en cours.

Au programme encore, l'adaptation du statut collectif, qui doit notamment permettre de créer des fiches de poste adaptées à la réalité de l'activité. L'ancien accord a été dénoncé à l'automne. Le processus de négociations était suspendu à la désignation de nouvelles déléguées syndicales à l'issue des élections professionnelles. Il est piloté par la nouvelle directrice des relations sociales par intérim.

Une fonction de maîtrise d'ouvrage interne a été créée : deux personnes ont été formées : le responsable du pôle patrimoine, ainsi que le responsable adjoint du service technique achats logistique (STAL).

Il reste encore à produire des documents financiers simplifiés et des outils de pilotage accessibles, à destination des élus et de la présidence. Le délai de mise en place est lié à l'obsolescence des outils et donc au projet de renouvellement du SI. D'ores et déjà le rapport financier annuel a été remodelé et simplifié.

Autres chantiers :

- La mise en place d'indicateurs pour garantir la rationalité et l'efficacité des processus RH et financiers. Un SIRH devrait voir le jour fin 2025.
- La mise en conformité avec le RGPD, atteinte grâce au recrutement d'un délégué à la protection des données (DPO) et à la dématérialisation, largement engagée mais encore en cours. Cela va de pair avec le projet CI-CONNECT, qui doit aboutir à la mise en place de la première version du nouveau SI en janvier 2026.
- Mise en place d'indicateurs de performance liés à la RSE
- L'amélioration de l'égalité professionnelle femmes/hommes et la mise en place d'un index ont eu lieu

Sur les 10 objectifs de **l'axe 3 « pertinence et visibilité de l'offre »**, la moitié sont réalisés :

- Développement de la communication à destination des ouvriers directs sur les réseaux sociaux, par mail ou via le nouveau site internet mis en ligne en septembre 2023, qui permet de gérer les réservations en ligne. Reste à mettre en place le paiement en ligne, ce qui sera un des objectifs de la refonte du SI.
- Il s'agit aussi de poursuivre le développement des partenariats responsables avec le service national universel à Vic-sur-Cère (qui a permis de créer deux postes permanents et de fidéliser des saisonniers).
- En parallèle, l'ensemble des sites a été mis aux normes d'accessibilité PMR. Ce gros investissement pluriannuel doit s'achever cette année, à Lalinde. L'accueil des enfants « à particularités » dans les colos a été développé et l'offre à destination des publics

fragilisés a été renforcée. Un partenariat est à l'étude avec Audiens, pour l'accueil de salariés handicapés et leurs familles, ou de salariés aidants dans le cadre de « séjours de répit ».

- Le partenariat avec le Secours populaire est conforté avec une adaptation : un accès à plus de séjours pour de plus petits groupes, afin de garantir une meilleure mixité.
- Un travail est en cours pour développer des conventions avec des CSE ou des associations. La convention avec France Médias Monde (FMM) est renouvelée et des discussions sont en cours avec les représentants du personnel d'Arte à Strasbourg, qui sont intéressés par les colonies de vacances.

Il reste un point majeur à mener : l'enquête à destination des utilisateurs et des CSE, qui doit permettre de faire évoluer et d'adapter l'offre du CI. Cette enquête a été préparée avec des professionnels externes, mais il reste à identifier en interne un chef de projet disponible.

Enfin, **sur le 4<sup>e</sup> axe qui concerne le Patrimoine**, les actions sont soit quasiment achevées (la mise en accessibilité PMR) soit déjà réalisées : développement et rénovation de villages vacances, avec des objectifs RSE : mise en place du tri sélectif, développement de potagers, installation de nouveaux éco-habitats à Lalande, audit énergétique... En cours, l'élaboration d'un plan stratégique de gestion du patrimoine sur 10 ans.

Les employeurs, par la voix de Catherine Bayol, ont déploré que la grande enquête sur les attentes des utilisateurs n'ait pas encore été menée.

Ils attendent une version complète du bilan du COP 2021-2024, avant d'en signer un nouveau pour la période 2025-2028

Ils regrettent également qu'il n'y ait toujours pas d'outils pour mesurer l'atteinte des objectifs en matière de rationalité économique. Ou qu'il n'y ait pas encore de procédures RH écrites (recrutements, etc.). Ils jugent l'adaptation du statut collectif des salariés, « nécessaire pour pérenniser l'instance ».

Une nouvelle version de l'outil comptable Sage a été déployée afin d'améliorer l'accessibilité et l'analyse des données financières, et les procédures RH améliorées dont le recrutement désormais collégial, ainsi que la paie avec un changement de version et un reparamétrage de l'outil Cegid.

L'accord d'entreprise ayant été dénoncé, un nouvel accord verra le jour en 2025.

Le bureau du CI ORTF explique la latence sur certains points par la multiplicité et l'ampleur des transformations à mener de front, le fort turnover humain (dont des départs à la retraite) et les résistances internes sur le renouvellement des outils ou l'évolution de l'organisation.

## **Colonie EquiLibre de la Pastorale (Pyrénées)**

Lors de la Plénière comme en réunion préparatoire, les élus se sont enquis de la situation de la colo EquiLibre.

Un grand nombre d'élus ont reçu un mail d'un prestataire de longue date du CI ORTF, la Pastorale, qui accueille tous les étés des colos autour du cheval dans les Pyrénées.

Ce prestataire a appris que le CI ORTF ne travaillerait plus avec lui l'été prochain, d'où ce courrier adressé à la secrétaire du CI.

Cette situation fait suite à de gros problèmes, l'été dernier, sur la colo. Le couple Enoff qui gère la Pastorale, met en cause l'incompétence de l'équipe d'animation et d'encadrement de la colo et, par ricochet, celle de Laure Dupuy, la responsable des séjours enfants du CI ORTF.

De son côté, le CI ORTF dénonce le comportement inacceptable de cet homme d'une ancienne génération, qui aurait, selon Madame Dupuy, à plusieurs reprises humilié certaines animatrices en faisant référence à leur poids ; et qui aurait pris en grippe une jeune personne transgenre membre de l'équipe. L'équipe de colo estime que les propos de M. Enoff sont discriminatoires.

Dans cette situation tendue, les adultes ont étalé leur conflit devant les enfants, ce qui n'est pas acceptable. Beaucoup d'enfants ont été perturbés par la situation. Le CI ORTF a décidé de ne pas reconduire la directrice de colo et de cesser de travailler avec la Pastorale.

Les élus de la Plénière ont demandé qu'une enquête objective soit menée. Ils proposent que les différentes parties prenantes soient contactées, dont si possible la DRAJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) qui avait inspecté la colo l'été dernier. Le Bureau des élus va diligenter cette enquête dont les résultats seront communiqués lors d'une prochaine Plénière.

Jean-Hervé Guilcher  
Élu à la plénière du CI ORTF  
17 février 2025